

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de BLANZAC

Nombre de conseillers :	
En exercice	11
Présents	11
Représentés	00
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	00

Séance du 26 mars 2026

Date de convocation : 20/03/2026
Date d'affichage : 20/03/2026

DELIBERATION N° 2026/26

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Alain PREVÔT

Etaient présents : Mrs Alain PREVÔT - TREVISIOL Noël – Mme Delphine LAGOUTTE - Mrs Alexandre COLIN - Alain MATHIEU - Mmes Danielle GAUCHON – Christine DE RESENDE – M. Sébastien PITON - Mme Marie VAN DEN BERGHE – M. Adrien LEGRIS et Mme Clémence LE QUÉRÉ.

Secrétaire de séance : Clémence LE QUÉRÉ

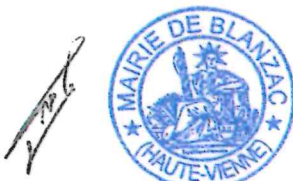
OBJET : désignation d'un référent biodiversité

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la communauté de communes du Haut Limousin en Marche demande à chaque commune membre de désigner un référent biodiversité qui aura un rôle crucial dans la coordination des actions liées à la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur notre territoire.

Ainsi après délibérations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner **Adrien LEGRIS** en tant que référent Biodiversité.

Fait à Blanzac, le 27 mars 2026

Le Maire,
Alain PREVÔT



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de BELLAC le

27 MARS 2026

La Secrétaire,
Clémence LE QUÉRÉ

Publié le

